

Règlement du Jeu

“Anniversaire”

E.LECLERC CREUTZWALD

ARTICLE 1- Organisation du jeu

La société CROIXDIS (ci-après dénommée la société organisatrice), société à responsabilité limitée, immatriculée au RCS sous le numéro 493767198 dont le siège se trouve Parc d'Activités Sud 57150 CREUTZWALD, organise du 02 au 07 Mai 2016 inclus, du 09 au 14 Mai 2016 inclus, du 24 au 29 Octobre 2016 inclus, du 07 au 12 Novembre 2016 inclus et du 21 au 26 Novembre 2016 inclus un jeu ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine titulaire.

Le jeu se déroulera sur deux bornes de jeu présentes dans le centre E.Leclerc CREUTZWALD (pendant les heures d'ouverture du magasin, de 8H30 à 20H) et sur le site internet www.50anscreutzwald.fr du 02 au 07 Mai 2016 inclus, du 09 au 14 Mai 2016 inclus, du 24 au 29 Octobre 2016 inclus, du 07 au 12 Novembre 2016 inclus et du 21 au 26 Novembre 2016 inclus. Il sera annoncé dans le centre E.Leclerc CREUTZWALD selon les moyens suivants : publicité sur les lieux de vente, affiches, Internet, Facebook.

ARTICLE 2 – Conditions de participation

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment du présent règlement, des conditions d'utilisation du site, des règles de déontologie en vigueur sur internet (charte de bonnes conduites ...), ainsi que des lois et règlements en vigueur en France.

ARTICLE 3 – Données à caractère personnel

Les informations que vous communiquez sont fournies à E.LECLERC CREUTZWALD. Les informations que vous fournissez sont nécessaires à la détermination du gagnant ainsi qu'à l'attribution du lot auprès de ce dernier.

ARTICLE 4 – Personnes ayant le droit de participer

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure et résidant en France Métropolitaine.

Cependant, ne peuvent participer au jeu les personnes visées ci-dessous :

- ✓ les mandataires sociaux et employés de la société E.LECLERC CREUTZWALD, personnel du magasin et leur famille, des sociétés qu'elles contrôlent, qui les contrôlent ou sous contrôle commun avec elles.
- ✓ les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu.

ARTICLE 5 – Modalités de participation au jeu

Ce jeu avec obligation d'achat est limité à :

- ✓ une participation par jeton (remis au client lors de passage en caisse) sur les bornes magasin
- ✓ une participation par jour par carte de fidélité E.Leclerc sur les bornes magasin pendant toute la durée du jeu
- une participation par jour par participant sur le site internet pendant toute la durée du jeu

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de participant sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom(s), prénom(s), adresse email et domicile. Pour préserver les chances de chaque internaute, 3 participations par foyer maximum (adresse IP faisant foi) seront prises en compte.

La volonté de fraude avérée, la tricherie ou la tentative de tricherie d'un participant, notamment par la création de doublons ou de fausses identités permettant de jouer plusieurs fois sur le même canal

pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu, aux tirages au sort ou de se voir attribuer un lot.

La participation au jeu doit être personnelle et manuelle ; toute création ou utilisation d'un système permettant de multiplier les participations de manière automatique sera considérée comme une tricherie et sanctionnée comme tel.

La constatation de multiples participations sur Internet ou de toute autre participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement entrainera de plein droit la nullité du formulaire gagnant et de l'éventuel gain.

Tous les formulaires de participation présentant des informations fausses ou incomplètes pourront être refusés et les gains éventuels seront alors annulés de plein droit.

Toute tentative de fraude de la part d'un participant pourra entrainer la nullité de sa participation sur l'ensemble du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de vérifier le nombre d'inscriptions liées à une même adresse IP et de demander tout justificatif concernant les identités des participants inscrits depuis une même adresse IP et ce exclusivement dans le cadre du présent jeu.

Il appartient au participant de s'assurer que sa civilité, son nom, prénom, adresse postale et adresse électronique soient renseignés correctement lors de l'inscription, et que l'adresse électronique fonctionne normalement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra être attribué. Une réclamation ne pourra être acceptée si le participant a indiqué une adresse électronique invalide ou si le participant est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier électronique.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entrainera la nullité de tous ses bulletins de participation.

Aucune participation par téléphone, courrier ou courrier électronique ne sera prise en compte.

ARTICLE 6 – Participation au jeu

La société organisatrice déploiera le jeu dans le centre E.Leclerc CREUTZWALD sur deux bornes de jeu et sur le site Internet www.50anscreutzwald.fr du 02 au 07 Mai 2016 inclus, du 09 au 14 Mai 2016 inclus, du 24 au 29 Octobre 2016 inclus, du 07 au 12 Novembre 2016 inclus et du 21 au 26 Novembre 2016 inclus.

Le site Internet fermera le 26 Novembre 2016 à 23h59.

a) Modalités du jeu sur la Borne en magasin

Le présent jeu se compose d'instantanés gagnants (deux chances de participer).

1ère chance de participer

Pendant la période du jeu préalablement décrite, le participant est invité à se rendre aux bornes de jeu présentes en magasin pour insérer son jeton. Celui-ci lui a été remis lors du passage en caisse du centre E.Leclerc CREUTZWALD.

2ème chance de participer

Pendant la période de jeu préalablement définie, la participation au Jeu est également accessible à toute personne porteuse d'une carte de fidélité E.Leclerc. Elle est toutefois limitée à une seule participation par jour et par carte.

Résultat des instantanés gagnants

Pour chaque jeton inséré et / ou carte de fidélité E.Leclerc scannée, le participant sait immédiatement s'il a gagné ou perdu grâce à la case qui reste lumineuse sur la Borne de jeu.

Si le participant a perdu, la case « PERDU » reste lumineuse sur la borne.

Si le participant a gagné, la case correspondante au montant du gain reste lumineuse sur la borne et un ticket gagnant sort de la borne.

En cas de gain, le participant est invité à remettre son ticket gagnant à l'accueil du magasin E.Leclerc CREUTZWALD.

L'obtention du lot attribué ne pourra se faire que contre la remise du ticket gagnant. Aucun ticket perdu ne pourra être réimprimé.

Dotations

Les dotations du jeu www.50anscreutzwald.fr générées par les deux bornes de jeu en magasin sont constituées de bons d'achat à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD.

Les dotations se décomposent comme suit :

✓ **VAGUE 1 : du 02 au 07 Mai 2016**

- 60 (soixante) bons d'achats d'une valeur unitaire commerciale de 5€ TTC (cinq euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 02 Mai au 13 Juin 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 30 (trente) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 10€ (dix euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 02 Mai au 13 Juin 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 20 (vingt) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 20€ (vingt euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 02 Mai au 13 Juin 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).

✓ **VAGUE 2 : du 09 au 14 Mai 2016**

- 60 (soixante) bons d'achats d'une valeur unitaire commerciale de 5€ TTC (cinq euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 02 Mai au 13 Juin 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 30 (trente) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 10€ (dix euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 02 Mai au 13 Juin 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 20 (vingt) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 20€ (vingt euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 02 Mai au 13 Juin 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).

✓ **VAGUE 3 : du 24 au 29 Octobre 2016**

- 60 (soixante) bons d'achats d'une valeur unitaire commerciale de 5€ TTC (cinq euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 24 octobre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 30 (trente) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 10€ (dix euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 24 octobre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 20 (vingt) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 20€ (vingt euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 24 octobre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).

VAGUE 4 : du 07 au 12 Novembre 2016

- 60 (soixante) bons d'achats d'une valeur unitaire commerciale de 5€ TTC (cinq euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 07 Novembre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 30 (trente) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 10€ (dix euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 07 Novembre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 20 (vingt) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 20€ (vingt euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 07 Novembre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).

✓ **VAGUE 5 : du 21 au 26 Novembre 2016**

- 60 (soixante) bons d'achats d'une valeur unitaire commerciale de 5€ TTC (cinq euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 21 Novembre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 30 (trente) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 10€ (dix euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 21 Novembre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 20 (vingt) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 20€ (vingt euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 21 Novembre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).

Ces bons d'achat sont valables uniquement dans le magasin E.Leclerc CREUTZWALD jusqu'au 31 Décembre 2016. Les lots gagnés ne peuvent donner lieu de la part du gagnant à aucune modification d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en argent ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit. Les lots sont à retirer **UNIQUEMENT** en magasin, aucun envoi par courrier ne sera accepté.

b) Jeu «Instant-Gagnant » Site Internet

Pour participer au jeu, le participant doit se connecter au site www.50anscreutzwald.fr puis il doit communiquer ses informations personnelles.

Si le participant ne saisit ou ne valide pas l'une des informations obligatoires, un message d'erreur lui explique que ces champs sont obligatoires.

Il pourra ensuite participer au jeu.

Instants-Gagnants

Une fois les données obligatoires complétées, le participant peut participer à « l'Instant Gagnant » en cliquant sur « jouer ». Une nouvelle fenêtre s'ouvre avec un Jackpot. Si le participant aligne 3 logos « E.Leclerc » identiques, il a gagné. Un mail lui est alors envoyé à l'adresse e-mail indiquée dans les données obligatoires lui expliquant les modalités de récupération de son gain.

Si le participant n'aligne pas 3 logos identiques, il a perdu.

1 participation par jour par participant sera acceptée.

CODE SMS >> Pour recevoir le code SMS, le participant doit saisir son numéro de téléphone mobile sur le site du jeu. Ensuite, le participant saisit le code reçu par SMS suite à sa demande. Le participant gagnera le droit de rejouer une nouvelle fois sur www.50anscreutzwald.fr.

CODE MYSTERE >> Pour trouver le code mystère, le participant doit se rendre sur la page Facebook du E.Leclerc CREUTZWALD. Le participant saisit alors le code mystère dans la case prévue à cet effet sur le site www.50anscreutzwald.fr et aura une chance supplémentaire d'être tiré au sort au tirage au sort final.

Les Dotations du Jeu « instant-gagnant » Site Internet

Les dotations misent en jeu pour « l'Instant-Gagnant » sur le Site Internet du 02 au 07 Mai 2016 inclus, du 09 au 14 Mai 2016 inclus, du 24 au 29 Octobre 2016 inclus, du 07 au 12 Novembre 2016 inclus et du 21 au 26 Novembre 2016 inclus:

✓ **VAGUE 1 : du 02 au 07 Mai 2016**

- 60 (soixante) bons d'achats d'une valeur unitaire commerciale de 5€ TTC (cinq euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 02 Mai au 13 Juin 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 30 (trente) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 10€ (dix euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 02 Mai au 13 Juin 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 20 (vingt) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 20€ (vingt euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 02 Mai au 13 Juin 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).

✓ **VAGUE 2 : du 09 au 14 Mai 2016**

- 60 (soixante) bons d'achats d'une valeur unitaire commerciale de 5€ TTC (cinq euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 02 Mai au 13 Juin 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 30 (trente) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 10€ (dix euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 02 Mai au 13 Juin 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 20 (vingt) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 20€ (vingt euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 02 Mai au 13 Juin 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).

✓ **VAGUE 3 : du 24 au 29 Octobre 2016**

- 60 (soixante) bons d'achats d'une valeur unitaire commerciale de 5€ TTC (cinq euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 24 octobre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 30 (trente) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 10€ (dix euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 24 octobre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 20 (vingt) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 20€ (vingt euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 24 octobre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).

✓ **VAGUE 4 : du 07 au 12 Novembre 2016**

- 60 (soixante) bons d'achats d'une valeur unitaire commerciale de 5€ TTC (cinq euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 07 Novembre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 30 (trente) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 10€ (dix euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 07 Novembre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 20 (vingt) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 20€ (vingt euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 07 Novembre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).

✓ **VAGUE 5 : du 21 au 26 Novembre 2016**

- 60 (soixante) bons d'achats d'une valeur unitaire commerciale de 5€ TTC (cinq euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 21 Novembre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 30 (trente) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 10€ (dix euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 21 Novembre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).
- 20 (vingt) bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale de 20€ (vingt euros toutes taxes comprises) à retirer à l'accueil du magasin E-Leclerc CREUTZWALD du 21 Novembre au 10 Décembre 2016 (horaires de fermeture du magasin faisant foi).

Les lots gagnés ne peuvent donner lieu de la part du gagnant à aucune modification d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en argent ni à son échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit. Les lots sont à retirer UNIQUEMENT en magasin, aucun envoi par courrier ne sera accepté.

c) Tirage au sort Final

Désignation des gagnants du tirage au sort

Dans les 10 (dix) jours ouvrés suivants la clôture du jeu le Samedi 26 Novembre 2016 à 23h59, un tirage au sort sera effectué par les huissiers de justice SCP Boob-Petit-Muller et Egloff domiciliés au 23 Rue de la Sarre – BP 55086 57073 METZ Cedex 3, pour désigner 1 (un) gagnant. Le tirage au sort informatique aléatoire sera effectué parmi l'ensemble des participants au jeu internet.

Le gagnant devra résider dans le département 57 ou dans un département limitrophe (54-55-67) à ce même département.

Dans un délai d'une semaine à compter du tirage au sort, la Société Organisatrice adressera le résultat du tirage au sort au gagnant. E.Leclerc CREUTZWALD se chargera alors de le contacter selon le mode de communication qu'il jugera le plus approprié, pour l'informer de son gain et des modalités de retrait. Il est précisé qu'aucun message ne sera adressé aux perdants.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination des gagnants. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant son identité, son adresse postale et son adresse électronique. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où les gagnants ne pourraient être joints par courrier électronique ou tout autre moyen pour une raison indépendante de la volonté de la société Organisatrice.

Dotation Tirage au sort final

La dotation mise en jeu pour le « tirage au sort final » est:

1 (un) voiture de marque Smart For Two d'une valeur de 8 800 €TTC (huit mille huit cent euros toutes taxes comprises).

Le lot gagné ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune modification d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en argent ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit. Le lot est à retirer **UNIQUEMENT** en magasin.

ARTICLE 7 – Responsabilités

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive d'un dysfonctionnement du Jeu indépendant de sa volonté. L'utilisation de la dotation gagnée se fait sous la seule et entière responsabilité de son bénéficiaire sans que la société organisatrice ne puisse être aucunement poursuivie pour quelque raison que ce soit, ce que le gagnant reconnaît expressément.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de faits d'un tiers ou de la survenance d'événements présentant les caractères de la force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française et, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des lots ou entraînant la perte ou la détérioration de la dotation.

Il est en outre rappelé que l'acheminement des dotations, bien que réalisé dans l'intérêt des gagnants, s'effectue à leurs risques et périls.

La participation à un Jeu sur Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements frauduleux éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les réseaux de communication électroniques. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site, du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toute information et/ou donnée diffusées sur le Site sur lesquels la société organisatrice ne saurait légitimement avoir de contrôle ;
- si le fonctionnement du site était interrompu ou s'ils contenaient des erreurs informatiques pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- de tout dysfonctionnement externe, indépendant de sa volonté pouvant affecter le réseau Internet et en conséquence empêcher le bon déroulement/fonctionnement du Jeu, de tout problème de configuration;
- de toute défaillance technique (tel qu'un mauvais état de la connexion internet du participant), matérielle et/ou logicielle de quelque nature que ce soit, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu et qui serait indépendante de sa volonté;
- si un participant était déconnecté accidentellement par son fournisseur d'accès Internet ;
- de la transmission, de la réception ou de la non transmission, non réception de toute donnée, information ou des courriers électroniques sur lesquelles la société organisatrice ne saurait voir de contrôle ;
- de la qualité des informations données ou reçues sur lesquelles la société organisatrice ne saurait avoir de contrôle ;
- de la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée numérique indépendante de sa volonté ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication utilisées pour participer au jeu sur internet ;
- en cas de panne EDF ou d'incident sur le serveur ;
- de tout dysfonctionnement de tout logiciel sur lequel la société organisatrice ne saurait avoir de contrôle ;

- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie ou défaillance technique indépendants de la volonté de la société organisatrice.

La connexion de toute personne au Site internet www.50anscreutzwald.fr et la participation des joueurs au Jeu qui leur est proposé se faisant sous leur entière responsabilité, il résulte de ce qui précède que la Société Organisatrice n'est en aucun cas responsable de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant du fait de sa connexion au site internet du Jeu et sur laquelle la société organisatrice ne saurait avoir de contrôle. Dès lors, il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées pour se protéger contre toute atteinte aux données (notamment personnelles) et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique personnel.

Il est rappelé qu'entraîneront l'annulation et la perte de la dotation, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée de ce fait, les cas suivants :

- si un gagnant ne pouvait être joint par courrier électronique, postal ou appel téléphonique pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice (ex : adresse postale incorrectement renseignée, erreur sur les nom et prénom...) ; ...) dans les délais prévus par le présent règlement ;
- renonciation à sa dotation par le gagnant pour quelque raison que ce soit ou l'impossibilité pour ce dernier de bénéficier de sa dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice ;
- dotation qui ne pourrait être distribuée pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice ;
- si un gagnant ne parvenait pas à prouver son identité ou si celle-ci ne correspondait pas à ce qui avait été indiqué lors de son inscription en ligne ;
- dotation obtenue en violation du présent règlement ou par le biais de manipulations techniques visant à fausser la loyauté du Jeu ; tout comme en cas d'intrusion, de tentative d'intrusion ou d'actes de piratage sur les serveurs du Site ou sur le Site ;

En pareils cas, les dotations concernées resteront la propriété de la Société Organisatrice ; laquelle se réservera le droit de procéder à une nouvelle attribution du ou des lots par le biais d'un nouveau tirage au sort effectué parmi les participants correctement inscrits et qui n'auraient pas déjà gagné un éventuel lot.

ARTICLE 8 – Litiges

Le gain est entièrement régi par tirage au sort et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

En cas de litige, les parties s'efforceraient de le régler à l'amiable.

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 30 jours après la proclamation du résultat ; passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

En tout état de cause, le présent règlement est soumis à la loi française. Les tribunaux du siège de E.LECLERC CREUTZWALD sont compétents, à moins que E.LECLERC CREUTZWALD ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

ARTICLE 9 - Règlement du jeu

Le présent règlement est disponible à l'accueil du magasin E.Leclerc CREUTZWALD et sur www.50anscreutzwald.fr.

Le magasin E.LECLERC CREUTZWALD aura toute compétence pour régler les litiges éventuels.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la société organisatrice dans le respect des règles et de la réglementation existante.

Tout litige qui pourrait être tranché à l'amiable, sera alors de la compétence d'un tribunal. Les participants sont soumis à la réglementation française des jeux et concours.

Toutes réclamations ou contestations devra se faire par courrier avec A/R aux huissiers de justice SCP Boob-Petit-Muller et Egloff domiciliés au 23 Rue de la Sarre – BP 55086 57073 METZ Cedex 3 avant le Lundi 05 Décembre 2016. Passé cette date, plus aucunes réclamations ou contestations relatives à ce jeu ne seront prises en considération.

ARTICLE 10 - Informatique et libertés

Du seul fait de leur participation au jeu, les gagnants autorisent ainsi expressément la société E.LECLERC CREUTZWALD à utiliser et à exploiter de manière définitive et irrévocable leurs coordonnées (nom, prénoms, ville, code postal et photo éventuelle), dans le cadre notamment de toute opération publicitaire ou promotionnelle rappelant ce jeu, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné, sous réserve des dispositions de la loi du 06 janvier 1978 relative à l'Informatique et les Libertés.

Conformément à cette loi du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'oppositions relatives aux données personnelles le concernant, en s'adressant au centre E.LECLERC CREUTZWALD.

Les informations recueillies sont uniquement destinées à l'usage de la société organisatrice qui se réserve le droit d'envoyer par tout moyen des documents promotionnels aux intéressés. Les derniers pourront s'y opposer en écrivant au centre E.LECLERC CREUTZWALD.

ARTICLE 11 - Modifications des conditions de déroulement du jeu

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, la Direction du E.LECLERC CREUTZWALD se réserve le droit d'annuler ou de modifier le jeu. Les informations relatives à la suppression ou à la modification du jeu seront affichées à l'accueil du centre E.LECLERC CREUTZWALD.

En cas de force majeure, ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Direction de E.LECLERC CREUTZWALD se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches.